



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistants parlementaires

Question écrite n° 63300

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur l'opportunité d'engager des négociations collectives concernant le statut des assistants parlementaires. Les différences de traitement qui sont constatées ne sont en effet dues qu'à des contingences personnelles et des circonstances aléatoires. Ces inégalités n'étant aucunement justifiées par des critères de compétence ou de diplômes quelconques, il semble nécessaire d'entrer en pourparlers avec les différents acteurs concernés, permettant aux contrats de travail des assistants d'être assis durablement sur un texte régissant leur activité. Ce texte devra notamment inclure un plancher de rémunération, des aides à la formation, la mise en place d'un régime minimal de protection sociale, et des dispositions permettant la réduction effective du temps de travail. Il lui demande s'il envisage rapidement de mettre en oeuvre ces négociations.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que les questions relatives au statut des assistants parlementaires relèvent de la compétence de leurs employeurs, en liaison en tant que de besoin avec le service de la questure de l'Assemblée concernée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63300

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3803

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5676